



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 30 Conseillers excusés et représentés : 4 Conseiller excusé et non représenté : 1
--

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (4) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
Laure COLIN	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick

Conseiller absent non représenté (1) :

MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie

DELIBERATION N°2025-092 – COMITE D'ETHIQUE DE LA VIDEO PROTECTION - ACTUALISATION DES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-121 du 11 juillet 2020 « Vidéo protection – Charte d'éthique et comité d'éthique – élection des membres représentant la commune » ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération n°2020-121 du 11 juillet 2020, le Conseil municipal avait désigné 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour siéger au comité d'éthique de la vidéo protection. Afin de tenir compte de la parité femmes-hommes, il est proposé d'actualiser la répartition des membres au sein de ce comité.

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
1- M. Christophe LAURAS	1 – Mme Céline ALAUZET
2 – Mme Martine BEZOMBES	2 – Mme Maryline CROUZET
3 – Nadia ABBOU	3 – M. Francis FOURNIE
4 – M. Alexis CESAR	4 – M. Serge JULIEN

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-092

Le Conseil municipal à l'unanimité par 34 voix pour :

- approuve la désignation des membres titulaires et suppléants au sein du comité d'éthique de la vidéo protection ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 27 juin 2025
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025092-DE
Reçu le 27/06/2025